



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE



Au service
des peuples
et des nations

Termes de Références pour les services d'un prestataire individuel (IC) - Long Term Agreement

Projet : ELABORATION DE LA TROISIEME COMMUNICATION NATIONALE ET DU PREMIER RAPPORT BIENNAL DE L'ALGERIE AUPRES DE LA CCNUCC TCN&BUR1

I. INFORMATIONS GENERALES

<i>Intitulé de la mission :</i>	Recrutement d'un Conseiller technique national chargé de la rédaction de la Troisième communication nationale sur les changements climatiques et le Premier rapport biennal actualisé de l'Algérie auprès de la CCNUCC.
<i>Référence :</i>	EN/01
<i>Type de contrat :</i>	LONG TERM AGREEMENT (LTA)
<i>Durée de la LTA :</i>	3 ans
<i>Durée de la mission :</i>	Selon les besoins du projet - Nombre de jours estimés 120 jours (ouvrables et de préparation à domicile) répartis sur toute la durée de la LTA (3 ans). Le consultant fournira les types de services et de prestations énumérés au point 5 au fur et à mesure des requêtes de missions qui seront consignées dans un contrat individuel de prestations pour chaque requête selon les prix validés à la suite de ce processus. Le PNUD ne donne aucune garantie quant à l'achat d'une quantité de Services pendant la durée de validité de la présente offre, qui sera de trois ans (durée du projet). Le PNUD considèrera une période raisonnable d'au minimum 20 jours pour prévenir anticipativement le consultant pour chaque mission. Le PNUD et le consultant conviendront de calendriers d'exécution raisonnable lors des requêtes.
<i>Lieu :</i>	Alger et autres wilayas (Algérie)
<i>Date prévue de début :</i>	Juin 2020
<i>Superviseur :</i>	Sous la supervision de l'analyste au programme du PNUD et la Directrice Nationale du Projet (DNP), l'expert national pour la Rédaction de la TCN & BUR1, collabore activement avec le Coordonnateur National du Projet (CNP).

II. CONTEXTE DU PROJET

L'Algérie a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en juin 1992 et l'a ratifiée en juin 1993. Elle s'est acquittée de ses obligations au titre de l'article 12 de la CCNUCC, en soumettant deux communications nationales, l'une en 2001 et l'autre en 2010.

Le PNUD a apporté son soutien à la réalisation de ces deux premières communications nationales sur les changements climatiques. Il s'est engagé à appuyer l'Algérie pour l'élaboration de sa troisième communication nationale (TCN) et de son premier rapport biennal actualisé (BUR1) auprès de la CCNUCC.

Ce projet a également pour finalité de renforcer les capacités des cadres et des experts des différents départements ministériels et entités en charge du dossier (Partie algérienne) sur ce qui a trait à la reddition des comptes au titre du dispositif de transparence établi par la CCNUCC.

Le projet porte sur :

- (i) la réalisation de l'inventaire national des gaz à effet de serre (GES),
- (ii) l'analyse de la vulnérabilité et des besoins d'adaptation par rapport aux effets adverses des changements climatiques des secteurs des ressources en eau, des forêts de l'agriculture et de la santé,
- (iii) l'identification des actions susceptibles d'être entreprises en matière d'atténuation des émissions de GES,
- (iv) l'évaluation des besoins de la Partie algérienne en termes de financements, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet s'appuiera sur les travaux et les leçons tirées de l'exercice d'élaboration de la première et de la deuxième communications nationales, ainsi que sur les études réalisées au niveau des secteurs concernés par la problématique des changements climatiques, notamment ceux dont les actions sont jugées prioritaires au regard des vulnérabilités de l'Algérie.

Le processus d'élaboration de la TCN et du BUR1 s'appuiera sur une approche participative, impliquant l'ensemble des parties prenantes (différents ministères et organismes sous-tutelle, collectivités locales, autorités locales, associations, médias, instituts de recherche, secteur privé et organisations internationales). Ceci vise à permettre l'intégration de la problématique des changements climatiques à tous les niveaux de l'action et de la prise de décision, pour ce qui a trait à la politique nationale de développement durable et de préservation de l'environnement. Ces acteurs participeront aux activités identifiées, par la fourniture de données et d'informations pour l'inventaire, le lancement d'études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'identification d'options et de mesures d'atténuation des émissions. Ils contribueront aussi au développement de méthodologies et aux initiatives d'information et de sensibilisation s'adressant au public et aux opérateurs économiques.

Les principales parties prenantes identifiées sont entre autres: APRUE, DGF, INRAA, INRF, CNTPP, ONS, CNES, CERIST, CDER, CNL, ONA, ONM, CNFE, CNDREB, ONEDD, CRSTRA, MdE, et les chambres de commerce, d'industrie, et d'agriculture.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

RESUME DE LA MISSION

L'expert national pour la Rédaction de la TCN & BUR1, recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet, travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur National et les autres d'experts (internationaux et nationaux) recrutés dans le cadre du projet. Il devra en outre travailler sous la supervision du comité ad-hoc de rédaction de la TCN et du BUR1.

L'expert aura pour principales missions :

- Compiler l'ensemble des rapports et études produits par les groupes thématiques;
- Rendre compte périodiquement au comité ad-hoc de rédaction de la TCN et du BUR1 ;
- Rédiger la TCN et le BUR1.

Quatre groupes sont créés pour se charger des travaux liés aux quatre thématiques essentielles du projet à savoir :

1. Système d'inventaire de gaz à effet de serre et MRV (mesure, notification et vérification) ;
2. Actions d'atténuation et système national MRV ;
3. Évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques des secteurs prioritaires (Eau, Agriculture, Foresterie, Santé) et élaboration des mesures d'adaptation ;
4. Circonstances nationales, arrangements institutionnels, contraintes et lacunes, besoins financiers, techniques et de renforcement des capacités et autres informations pertinentes.

Chaque groupe est coordonné par un expert national avec l'appui d'un expert international. Il est composé des représentants des secteurs et institutions concernés (ministères, agences, sociétés, administrations) des chercheurs, des universitaires, des spécialistes, des experts, et des membres de la société civile. La composition du groupe prend en considération l'équilibre du genre (homme-femme).

Le groupe thématique s'organise pour contribuer à la réalisation des études de synthèse, initier des études, à la production de rapports qui alimenteront la troisième communication nationale (TCN), le rapport biennal actualisé (BUR1) et les autres rapports ou études.

Le groupe de travail est permanent avec un nombre limité ; mais, il peut faire appel à toute personne compétente pouvant contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Chaque groupe de travail thématique sert aussi de trait d'union entre les institutions et le projet. Il assure notamment la collecte ainsi que le traitement et l'analyse des données et des informations sur les activités du projet. De même, ses membres s'attachent à diffuser les résultats des travaux du projet dans leurs départements et institutions respectifs.

Ce dispositif est mis en place avec la participation active de tous les secteurs, assistés par des experts nationaux et internationaux afin d'assurer la formation et le renforcement des capacités des membres des groupes thématiques et de garantir la mise en œuvre du projet de TCN et BUR1. Il est aussi attendu à la fin du processus, un transfert de connaissances et de savoir-faire à tous et un échange d'expériences entre les différents groupes de travail. Les différentes structures verront leurs capacités renforcées par cet exercice et pourront capitaliser cette expérience pour assurer la continuité du processus.

PRINCIPALES TACHES

- Rencontrer le comité ad-hoc de rédaction de la TCN et du BUR1 et exposer la méthodologie et le plan de travail pour la structuration et la rédaction des deux (02) rapports ;
- Rencontrer et consulter les groupes thématiques, les experts et l'unité de gestion du projet pour échanger sur les objectifs et la méthodologie à entreprendre pour la structuration et la rédaction des rapports ;
- Participer aux sessions de travail collaboratif des quatre groupes thématiques, dans le cadre de la préparation/ élaboration des rapports et analyses thématiques ;
- Procéder à un état des lieux pour identifier et cartographier les documents existants y compris la 2^{ème} CN, et les études et rapports en préparation ;
- Coordonner la compilation des informations pertinentes en liaison avec les experts nationaux et internationaux, les groupes thématiques et l'UGP et assurer la collecte d'informations nécessaire pour la rédaction des rapports ;
- Accompagner les groupes dans l'application des outils méthodologiques et l'analyse des données collectées sur les thématiques ;
- Consolider les résultats obtenus relatifs aux quatre thématiques ;
- Élaborer une structure, une ébauche du rapport BUR1 et du rapport TCN en étroite collaboration avec l'UGP, les experts et les groupes thématiques ;
- Soumettre la structure (ébauche) du rapport BUR1 et du rapport TCN au comité ad-hoc ;
- Sur la base des données recueillies et des livrables produits périodiquement par les groupes thématiques et les experts, commencer l'élaboration du BUR1 et la TCN ;
- Rédiger des rapports périodiques d'états d'avancement ;
- Soumettre les rapports périodiques d'états d'avancement au comité ad-hoc ;
- Rédiger une version provisoire des rapports BUR1 et TCN ;
- Soumettre la version provisoire des rapports BUR1 et TCN au comité ad-hoc ;
- Rédiger la version finale du rapport BUR1 et du rapport TCN, intégrant l'ensemble des commentaires, remarques et réserves, formulés par comité ad-hoc et l'UGP ;
- Rédiger une note de synthèse du rapport BUR1 et celle du rapport TCN ;
- Soumettre la note de synthèse du rapport BUR1 et celle du rapport TCN au comité ad-hoc de rédaction TCN&BUR1.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats ci-après sont attendus de la mission :

- Le rapport BUR1 est rédigé ;
- Le rapport TCN est rédigé ;
- La note de synthèse du rapport BUR1, est disponible ;
- La note de synthèse du rapport TCN, est disponible.

V. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)*

Au fur et à mesure des missions convenues selon le calendrier estimatif ci-dessous

Le/La consultant (e) est chargé (e) de soumettre les livrables suivants :

1. Une note méthodologique détaillée et la planification opérationnelle de la mission surtout la durée du projet (de juin 2020 au 31 décembre 2022).
2. La formulation plus précise des objectifs globaux de la mission "Rédaction" de la TCN et du BUR1.
3. Les relevés et l'interprétation des analyses.
4. Les rapports de mission reprenant :
 - Un compte-rendu de chaque atelier et des différentes rencontres et réunions (présences, agenda et décisions).
 - Les commentaires et recommandations du Conseiller technique.
 - Les livrables produits ci-dessus.
5. Le rapport BUR1.
6. Le rapport TCN.
7. La note de synthèse du rapport BUR1.
8. La note de synthèse du rapport TCN.

VI. CHRONOGRAMME ESTIMATIF

Item	Désignation	Année 1 : 2020			Année 2 : 2021					Année 3 : 2022				
		T3	T4	Total Jour	T1	T2	T3	T4	Total Jour	T1	T2	T3	T4	Total Jour
1	Note méthodologique	5		5					0					0
2	Relevés et interprétation des analyses	5	5	10	5	5	3	3	16	5	5			10
3	Rapports de missions	5	4	9	5	5	5	5	20	5	5			10
4	Rapport BUR1			0	1	1	5	5	12					0
5	Rapport TCN			0					0	5	5	5	5	20
6	Notes de synthèse BUR1 & TCN			0				4	4				4	4
		15	9	24	11	11	13	17	52	15	15	5	9	44

VII. QUALIFICATIONS

<i>Education:</i>	Niveau minimum de BAC+5 en sciences de l'environnement, génie des procédés industriels, droit et politique de l'environnement, planification du développement ou toute autre qualification connexe en lien avec la mission
<i>Experience:</i>	- Minimum de 10 ans d'expérience progressive et pertinente dans le domaine des questions liées aux changements climatiques ;

	- Expérience confirmée en compilation de données et consolidation de rapports ; - Expérience confirmée en rédaction de rapports nationaux ; - Des expériences avérées en matière de collaboration avec les administrations publiques ; - Une bonne connaissance des processus d'élaboration des rapports et communications liées à l'environnement ; - Une bonne connaissance des enjeux liés aux changements climatiques et aux ressources naturelles.
<i>Languages :</i>	La parfaite maîtrise du français est requise ; celle de l'anglais est hautement souhaitable
<i>Autres qualifications :</i>	- Connaissance et compréhension du contexte national sur les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques ; - Aptitude à travailler avec une diversité de parties prenantes de manière inclusive ; - Aptitude à interagir, à établir et à maintenir les relations de travail collaboratif avec des partenaires nationaux et internationaux ; - Excellentes capacités d'analyse et de synthèse ; - Très bonne capacité rédactionnelle et de communication ; - Expérience dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

VIII. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

OFFRE TECHNIQUE

- CV ou P11 (annexe 3) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ;
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé ;
- Une présentation du consultant et de ses motivations pour la mission ;
- Une proposition de la méthodologie de travail pour l'accomplissement de la mission ;
- Une proposition financière *

** La proposition financière doit être transmise séparément de la proposition technique dans un fichier codé.*

OFFRE FINANCIÈRE

• **Contrat sur la base des frais journaliers**

La proposition financière devra spécifier le tarif journalier et les frais de voyage et per diem, dans deux lignes séparées, les paiements seront effectués sur la base du nombre de jours travaillés pour chaque contrat individuel qui sera établi sur la base des requêtes du projet. Les montants validés seront valides pour la durée de la LTA.

L'offre financière doit être en dinar Algérien

Voyage :

Tous les frais de voyage prévus doivent être inclus dans la proposition financière. Cela comprend tous les frais de voyage et de visa nécessaires pour les déplacements prévus dans le cadre de la mission du consultant individuel.

De manière générale le PNUD, ne devrait pas accepter des frais de voyages supérieurs aux frais d'un billet en classe économique. Dans le cas où le/la consultant(e) souhaite voyager dans une classe supérieure, les frais du voyage seront à sa charge.

Dans le cas d'un déplacement non prévu dans le cadre du contrat, le paiement des frais du voyage, y compris les billets, l'hébergement et les frais de terminal sera convenu avec l'unité habilitée du PNUD avant le déplacement du consultant(e). Ces frais seront éventuellement remboursés.

IX. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

A. EVALUATION TECHNIQUE

Critère technique		Note
1	Qualification académique : Diplôme supérieur en sciences de l'environnement, génie des procédés industriels, droit et politique de l'environnement, planification du développement ou toute autre qualification connexe en lien avec la mission. • Licence ----- 02 pts • Master ----- 05 pts • Ingénieur ----- 07 pts • Magister ----- 08 pts • Doctorat ----- 10 pts	10
2	- Expérience professionnelle confirmée dans le domaine des questions liées aux changements climatiques • Moins de 05 ans ----- 02 pts • 05 à 9 ans ----- 05 pts • 10 ans et plus ----- 10 pts - Expérience en matière de compilation de données et de consolidation de rapports-----10 pts - Expérience confirmée en rédaction de rapports nationaux • 1 à 3 documents ----- 02 pts • Plus de 3 documents ----- 05pts - Expérience dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) • 1 à 3 documents ----- 02 pts • Plus de 3 documents ----- 05pts - Expériences en matière de collaboration avec les administrations publiques • 1 à 3 documents ----- 02 pts • Plus de 3 documents ----- 05pts	35
3	- Connaissance et compréhension du contexte national sur les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques ----- 10 pts - Capacité rédactionnelle et de communication ----- 05 pts	15
4	Expérience préalable dans la mise en œuvre de la CCNUCC et de l'accord de Paris	10
Total		70

B. ÉVALUATION FINANCIÈRE

Les offres qualifiées ayant obtenues 70% du total des points à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière).

C. NOTE GLOBALE

Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique et 30% pour la proposition financière), pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant

compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

X. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature, comprenant tous les documents susmentionnés, à l'adresse email procurement.project.dz@undp.org, en indiquant comme objet « **Recrutement d'un Conseiller technique national chargé de la Rédaction de la Troisième Communication Nationale et le Premier Rapport Biennal Actualisé – Projet : TCN&BUR1** ».

Le PNUD se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et d'écarter toute soumission ayant fourni des informations erronées ou incomplètes.

Toute demande de clarification doit être transmise par écrit, ou par voie électronique à l'e-mail indiqué ci-dessus. Les réponses aux demandes de clarifications seront communiquées par écrit ou par voie électronique à tous les soumissionnaires, sans que la source de la requête ne soit mentionnée.

XI. ANNEXES

ANNEXE 1- Individual Consultant General Terms and Conditions

ANNEXE 2- Lettre de confirmation d'intérêt

ANNEXE 3- Formulaire P11

ANNEXE 4 – Conditions Générales relatives aux contrats